



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Rapport annuel 2014-2015 Conseil de la langue française (CLF)

Dans le présent rapport, nous ferons d'abord le bilan des activités du CLF pour l'année 2014-2015. Nous vous entretiendrons ensuite des défis qu'il reste à relever ainsi que des perspectives d'avenir. Nous terminerons ce rapport en proposant des objectifs pour l'année universitaire 2015-2016. Ces objectifs devront être entérinés par la nouvelle présidente ou le nouveau président, puisque le mandat de la présidente actuelle se termine avec la fin de l'année académique.

Rédigé par Sylvie Blain, présidente du Conseil de la langue française
Carole Boucher, représentante du CLF à Shippagan
Marc Basque, représentant du CLF à Edmundston
Éric Hervet, représentant du CLF à Moncton
Georges Semedo Cabral, représentant étudiant

Activités 2014-2015

Afin de remplir son mandat de « recommander les modifications qu'il faut apporter à la politique et aux normes linguistiques », le CLF s'est réuni pendant l'année 2014-2015 afin de peaufiner sa proposition de modification aux normes linguistiques. En effet, le Comité des programmes (CPR) avait soulevé des questions au sujet de notre projet. Les nouvelles normes ont été acceptées lors de la réunion du CPR du 3 décembre 2014 et par le Sénat académique du 8 mars 2015. Vous trouverez la version adoptée ci-joint. Ces nouvelles normes seront en vigueur dès le 1^{er} juillet et le CLF en a fait la promotion par le biais d'un article paru dans l'Hebdo-Campus du 8 mai 2015 et par la mise à jour de son site internet www.umoncton.ca/clf.

Nous avons également rédigé une lettre adressée au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour lui demander de rappeler aux doyennes et doyens leur rôle quant à l'application des articles 9 et 9.1 de la politique linguistique. Ces articles concernent la langue des manuels de cours. Selon les commentaires reçus par le représentant étudiant du CLF, plusieurs étudiantes et étudiants du premier cycle doivent lire un manuel de base en anglais dans le cadre de certains cours et le matériel pédagogique d'appoint est aussi en anglais. Vous trouverez ci-joint une copie de cette lettre, la note de service envoyée par monsieur Samson et la lettre de remerciement que nous lui avons adressée.

Un autre mandat du CLF est de « recevoir les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traiter et, au besoin, les transmettre aux instances appropriées ». À cet égard, nous avons répondu à des questions ponctuelles au sujet de l'application des normes de la part d'un professeur et d'une étudiante.

Défis à relever

Les défis à relever demeurent essentiellement les mêmes pour l'année à venir. L'apprentissage de la langue est une responsabilité partagée et nous en sommes tous responsables. À cet égard, l'application des nouvelles normes pourrait amener une meilleure utilisation du Centre d'aide en français. Avec la publication semestrielle de la liste des manuels de cours, nous espérons faire la promotion de l'utilisation de matériel pédagogique en français.

Objectifs pour 2015-2016

Nous voulons faire la promotion des nouvelles normes en demandant aux vices-doyennes et vices-doyens des trois campus d'en faire le rappel chaque session. Les vice-présidentes et les vices présidents académiques des associations étudiantes informeront également les étudiantes et les étudiants de ces nouvelles normes. Nous publierons la liste des manuels sur le site du CLF.

Rappel des activités du CLF en 2013-2014

...

- Soumission d'une proposition au Comité des programmes (CPR) à deux reprises et en modifiant certains énoncés pour répondre aux préoccupations des membres du CPR
- Rédaction d'une lettre à la doyenne de la Faculté des Arts et des sciences sociales pour lui faire part de nos préoccupations en ce qui a trait à la hausse de la taille des groupes pour les cours FRAN communication écrite universitaire

Défis à relever soulignés en 2013-2014

- La qualité de la langue, c'est l'affaire de tous : nous en sommes tous responsables.